

Spécial élections professionnelles



Tou-tes ensemble, nous sommes plus forts !

nous joindre :

Permanences du SNUipp-FSU 93

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 11 h à 13 h et de 15 h à 17 h 15
Mercredi de 10 h à 12 h 30

Débuts de carrière

Lundi et jeudi
de 15 h à 17 h 15

Présence à l'ESPE

de 11 h 30 à 13 h

• *Livry Gargan*
Lundi et jeudi

• *Torcy*

Vendredi 16 et Mardi 27 novembre
Mardi 4 et Vendredi 21 décembre
(dates 2019 à venir)

Retraités

tous les lundis après-midi

CUI, PEC, AESH

tous les mardis après-midi

CHSCT 06.22.73.72.84

secretairechsct93@ac-creteil.fr

SNUipp-FSU 93

Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex
Fax : 01.48.96.36.80



01.48.96.36.11



snu93@snuipp.fr



Stephanie Snuipp



@Snuipp_FSU93

SOMMAIRE :

p. 2	Nous joindre ; Sommaire.
p. 3	Edito.
p. 4 et 5	Les différents scrutins.
p. 6	Profession de foi.
p. 7	Paritarisme.
p. 8 et p. 9	A tous les collègues : aujourd'hui, nous avons besoin de vous !
p. 10	Le SNUipp-FSU pour toujours mieux défendre et renforcer la profession !
p. 11	Sans la CAPD, l'arbitraire peut régner : testez-le avec notre jeu ! Pétition : Pas touche aux CAP et CHSCT !
p. 12 et 13	Comment voter.
p. 14 à 16	PPCR.
p. 17 et 18	Fiches de contrôle des promotions.
p. 19	Les différents éléments du barème pour les avancements d'échelon. Avancement automatique ; Avantage Spécifique d'Ancienneté : De quoi s'agit-il ?
p. 20 et 21	Candidat-es présenté-es par le SNUipp-FSU 93 au scrutin CAPD.
p. 22	Utiliser nos e-dossiers ; Témoignages ; Appel à voter pour le SNUipp et la FSU.
p. 23 et 24	Bulletin d'adhésion.

AGISSEZ : votez !

Quand il faut se battre pour des postes, parce que les écoles de Seine-Saint-Denis refusent l'augmentation des effectifs dans les classes, le SNUipp-FSU 93 appelle à la grève. Ainsi, le 14 décembre 2017, nous avons gagné, tous ensemble, la meilleure dotation en postes de France.

Quand il faut des AVS dans les écoles, et que l'institution n'a plus les moyens de répondre, le SNUipp-FSU 93 communique avec toute la presse sur la situation des enfants et des écoles du département !

Quand les mouvements ou les promotions approchent, le SNUipp-FSU 93 vérifie tous les barèmes, et porte les situations des collègues pour que personne ne soit lésé.

Quand des évaluations nationales standardisées sont imposées à toutes les écoles, alors qu'elles n'apportent rien aux enseignants, qu'elles font perdre du temps et de la confiance aux élèves, qu'elles représentent une menace sur le « management » du système éducatif, le SNUipp-FSU fait des propositions d'action et surtout : donne la parole à toute la profession, empêchant ainsi le ministre d'affirmer n'importe quoi !

Quand des équipes ou des collègues ont besoin d'aide, de soutien, de conseil ou d'accompagnement, le SNUipp-FSU 93 est là, à leurs côtés, pour les soutenir et les défendre.

Entre le 29 novembre et le 6 décembre : toute la profession peut voter pour choisir qui la représentera dans les quatre années à venir. Le SNUipp-FSU a maintenant besoin de chacune et chacun d'entre vous, pour renforcer son poids et sa capacité d'intervention.

Avec CAP 2022, le gouvernement veut purement et simplement en finir avec le paritarisme, en supprimant les CAP et les CHSCT... cette fois-ci, non seulement il faut voter, mais il faut convaincre tou-tes les collègues autour de soi de l'importance décisive de ce vote ! Avec un vote massif, les fonctionnaires, les enseignants, peuvent dire NON à la destruction de ce qui nous protège et protège les services publics et la fonction publique, leviers majeurs de justice sociale.

Alors votez. Votez pour le SNUipp et la FSU. Et dites à tou-tes vos collègues de voter !

Avec le
SNUipp-FSU,
renforcer le
pouvoir d'agir
enseignant.

Élections
professionnelles
dès le 29 novembre

**Changeons
l'école,
votons !**



Rachel Schneider
Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 93

Elections professionnelles : Les différents scrutins

Le résultat du vote aux comités techniques et commissions administratives paritaires conditionne le nombre de sièges des organisations syndicales.

Par votre vote : vous choisissez donc vos représentant-es et vous déterminez la capacité d'intervention du SNUipp et de la FSU

Les Comités Techniques
traitent les questions relatives au fonctionnement du système éducatif



Candidat-es SNUipp-FSU :

Francette Popineau
Emilie Moreau
Régis Metzger
Sandrine Monier
Cécile Stassi



Je vote FSU

Les résultats du vote au CTM du MEN sont décisifs pour la représentativité dans la Fonction publique d'Etat de la FSU. Les 9 syndicats de l'Education de la FSU, dont le SNUipp pour le 1^{er} degré, se présentent sur la même liste fédérale, et siègeront en délégation fédérale.

Le CTM on y fait quoi ?

Le comité technique ministériel est l'instance où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Sont présentés au CTM :

- tous les textes concernant l'école : discussions sur les moyens alloués aux écoles, l'organisation et le fonctionnement des services, la gestion prévisionnelle « des effectifs, des emplois et de leur compétences ».
- tous les textes généraux concernant les personnels : élaboration des règles statutaires, des régimes indemnitaires, des salaires.

Les moyens

Les dotations pour chaque rentrée prennent en compte l'évolution des effectifs élèves et des besoins particuliers à chaque département (par exemple moyens Éducation Prioritaire). Elles peuvent également tenir compte d'un rééquilibrage des académies par rapport aux deux indicateurs retenus pour le moment : territorial et social.

La FSU a obtenu 6 sièges sur 15 aux précédentes élections de 2014.

Le résultat du vote au CTM détermine la représentativité syndicale dans les différentes instances ministérielles.

CSE : Conseil Supérieur de l'Education.
CSFPE : Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat.
CCFP : Conseil Commun de la Fonction Publique.



Candidates SNUipp-FSU 93 :

Rachel Schneider
Marie-Hélène Plard



Je vote FSU

Le CTA est consulté sur tout ce qui touche à l'organisation de la structure Education Nationale dans l'Académie.

Il traite d'une part du fonctionnement des établissements du second degré (lycées et lycées professionnels), de la carte des formations, de la gestion prévisionnelle des effectifs premier et second degrés, des emplois enseignants et non enseignants (personnels de labo, agents administratifs, assistants d'éducation...), d'autre part du plan de formation professionnelle.

La FSU, qui a obtenu la moitié des sièges en 2014, a des représentants dans chaque corps concerné.

Le résultat du vote au CTA détermine la représentativité syndicale dans le CTSD, CDEN et CHSCT des départements.

C'est au CTSD que se prennent les décisions d'ouverture ou fermeture de classes et de répartition des postes au niveau départemental.

Le CHSCT s'est considérablement développé ces dernières années : on y défend les conditions de travail des personnels.

CTSD : Comité Technique Spécial Départemental.
CDEN : Conseil Départemental de l'Education Nationale.
CHSCT : Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.

Les Commissions Administratives Paritaires
traitent les questions relatives aux personnels

Le SNUipp-FSU a obtenu 6 sièges sur 10 à la CAPN en 2014.



Les CAP, commissions administratives paritaires, sont organisées par corps et de manière paritaire (même nombre de représentants de chaque côté) entre les organisations syndicales et l'administration.

Elles traitent de la carrière, des mutations, des avancements d'échelon ou de grade et des affectations.

Les élus du SNUipp-FSU, majoritaires, examinent systématiquement l'ensemble des dossiers de tous les collègues, qu'ils soient ou non syndiqués. Ils contribuent à élaborer des règles communes, applicables à tous, dans un souci d'équité préservant les droits de chacun-e.

Candidate SNUipp-FSU (93) :
Caroline Marchand



Le SNUipp-FSU 93 a obtenu 5 sièges sur 10 à la CAPD en 2014. Le plus représentatif, il est seul à siéger pour la hors-classe et la classe exceptionnelle.

Candidate-es SNUipp-FSU 93 :
PE classe exceptionnelle
Caroline Marchand
Brigitte Pommier

PE hors-classe
Rachel Schneider
Fleury Drieu
Instituteurs-trices et PE classe normale

Emilie Garcia
Stéphanie Lioté
Stéphanie Fouilhoux
Frédérique Blot
Véronique Szczebara
Valentin Ripp
Ingrid Fauvieu
Laure Franques
Michaël Raynaud
Laura Schweng
Sophie Meyer
Karim Bacha
Muriel Saget
Amélie Femminino
Sandra Rouabhi
Marie-Hélène Plard



Qui vote à quel scrutin ?

Personnels	CTM	CTA	CAPN	CAPD	CCPA*	CCSA*	CCP*	CAPN PsyEN	CAPA PsyEN	Nombre de scrutins
PE et Instituteurs-trices	X	X	X	X						4
EFS (stagiaires)	X	X								2
Directeurs-trices d'écoles d'application, d'établissements spécialisés ou de CMPP	X	X	X	X		X				5
Directeurs-trices de SEGPA	X	X	X	X	X					5
PsyEN-EDA détachés	X	X	X	X				X	X	6
PsyEN-EDA intégrés	X	X						X	X	4
AESH, AED, contractuel-les enseignant-es assistant-es en langue	X	X					X			3
CUI - PEC - EAP	X	X								2

* CCPA : Commission Consultative Paritaire Académique des Directeurs de SEGPA
CCSA : Commission Consultative Spécifique Académique
CCP : Commission Consultative Paritaire

En tant que fonctionnaires d'Etat, nous faisons tou-tes vivre au quotidien les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité qui fondent la fonction publique. En élisant nos représentant-es dans les différentes instances, nous participons aussi à la gestion et au fonctionnement de notre administration, l'Education Nationale.

Pour sortir la tête de l'eau, CHANGEONS L'ÉCOLE !

Lutter contre les inégalités scolaires, permettre la réussite de tous les élèves, vraiment tous, et améliorer les conditions de travail des enseignantes.



AVEC LE SNUIPP-FSU 93, DES ÉLU·ES ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Au SNUipp-FSU 93, nous sommes toutes et tous, comme vous, enseignant.e, directeur.trice, collègue de RASED... Cette connaissance du métier, du terrain, nous permet d'en promouvoir la réalité dans toutes les instances paritaires : CAPD, CTSD, CDEN, CHSCT, CTA....

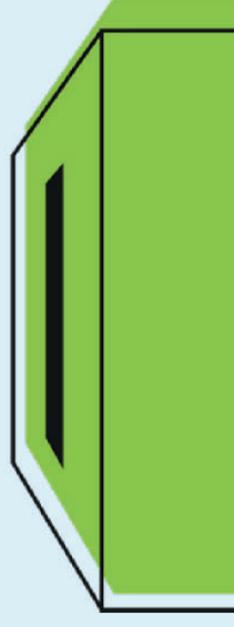
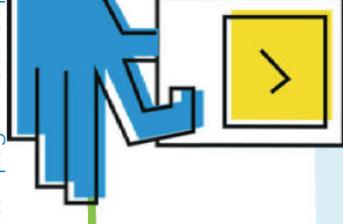
AVEC LE SNUIPP-FSU 93, POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET RECONNAÎTRE NOTRE MÉTIER

- A vos côtés à chaque instant, face à la DSDEN
Vérification du mouvement, des promotions, nous sommes présentes avec opiniâtreté pour garantir transparence et équité.
- Pour nos écoles pour la carte scolaire
Lors des CTSD et CDEN, 90% des interventions sont faites par le SNUipp-FSU, grâce à vos informations.
- Reprendre la main sur notre métier
Université de Printemps, AG, RIS, bulletin, site, FB et lettre d'infos à la disposition de la profession.
- Revendiquer et obtenir de nouveaux droits
Exiger la réduction du temps de travail, défendre et accompagner tous les personnels.

AVEC LE SNUIPP-FSU 93, POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ

Face à toutes les pressions actuelles, les enseignants doivent rester des concepteurs. Le SNUipp-FSU 93 est fermement engagé dans la défense du métier, pour une école égalitaire et pour une société plus juste.

Pour porter ces ambitions et donner plus de poids aux représentant·es des personnels, **dès le 29 novembre,**
VOTONS SNUIPP ET FSU
un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant



PARITARISME : QUELS ENJEUX ?

Face à la menace de "CAP 2022",

le paritarisme, un acquis démocratique qu'il faut faire vivre.



A chaque élection professionnelle, les enseignants du département, par leur vote, reconnaissent l'importance du rôle des élu-es du personnel dans leur vie professionnelle.

Le paritarisme constitue plus que jamais un volet important du fonctionnement de la Fonction Publique et du droit des salariés.

D'où vient le paritarisme ?

Le paritarisme est né en même temps que la Fonction Publique française. Celle-ci, portée par le mouvement progressiste de la Libération, marque un avancée sociale et donc démocratique qui, avec l'ensemble des services publics, a profondément dominé l'histoire économique et politique de notre pays. La fonction publique a servi de référence au secteur privé et si actuellement elle est autant attaquée, c'est qu'elle représente toujours un frein à la mise en place d'une politique ultra-libérale.

Quel apport du paritarisme ?

En instituant un rapport paritaire (même nombre de chaque côté) entre les représentants de l'administration (DSDEN) et ceux des salariés de la fonction publique, le législateur estimait que les personnels et leurs représentants apportaient une efficacité importante et qu'ils étaient porteurs de développement économique et social pour le pays au sein de la fonction publique. Dans le même temps, il était garanti aux personnels un statut, des droits sociaux et syndicaux.

Quels droits ?

La garantie de l'emploi et le déroulement de carrière sont deux des piliers du statut de la fonction publique. Dans le même temps, l'existence dans toute la fonction publique, d'organismes paritaires de consultation permet aux personnels de donner leur avis à travers leurs représentants.

Ainsi pour les enseignants du 1^{er} degré, le rôle des élu-es du SNUipp-FSU est multiple. Il consiste à faire des propositions pour améliorer le service public d'éducation, afin de mieux prendre en compte les difficultés de tous les élèves, de mieux assurer la continuité du service, de mener une réflexion sur la transformation de l'école...

Leur rôle est aussi de défendre les personnels collectivement et individuellement pour garantir leurs droits, leur statut. Il est aussi de participer à l'élaboration de règles équitables et transparentes, en liaison avec les collègues.

Il s'agit de permettre le meilleur équilibre entre intérêts individuel et collectif, en évitant l'opposition entre les personnels et les catégories.

Le rôle des élu-es du SNUipp-FSU est aussi de vérifier toutes les opérations faites par l'administration en contrôlant les informations données (mouvements intra et intra, départ en stage, avancement d'échelon...). Notre rôle est de faire corriger les erreurs à partir des informations fournies par les collègues, d'où l'importance des échanges entre les élu-es et les personnels.

Mais attention.... Danger

Dans le cadre de la politique de rentabilité financière développée mondialement et à l'échelle européenne, la fonction publique fait exception et est de plus en plus menacée.

Il y a quelques mois, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement a proposé un projet de réforme (CAP 2022) qui signerait la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc à l'éducation nationale.

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service, d'établissement et aux DASEN. **Cette volonté gouvernementale de contourner les élu-es des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la gestion collective et à l'organisation des services publics.**

La profession n'aurait rien à gagner à voir l'arbitraire devenir la norme.

En Seine-Saint-Denis et jusqu'à présent, la forte implantation syndicale, notamment du SNUipp-FSU 93, a souvent permis d'imposer la représentation et les choix des personnels.

Défendre le paritarisme

Avec les élections 2018 c'est une certaine idée du paritarisme que nous devons promouvoir : celui du nécessaire débat d'idées autour de grands enjeux d'aujourd'hui, celui du respect des intérêts individuels et collectifs des collègues, celui de la défense et de la promotion d'un service public d'éducation ambitieux pour tous les élèves. Défendre le paritarisme, c'est défendre l'efficacité du service public qui repose sur la participation active des agents à sa gestion.

A tous les collègues : aujourd'hui, nous avons besoin de vous !

Vous faites appel à vos représentants du personnel, vous les connaissez, ils/elles vous répondent par mail ou par téléphone. Ils/elles vous accompagnent quand vous avez besoin d'un conseil ou lors d'une convocation par l'administration (IEN ou DASEN).

Nous vous représentons en CAPD, CAPN ou CTSD. Nous avons pu encore assumer cette responsabilité car lors des précédentes élections en 2014 vous avez voté en renouvelant votre confiance, pour les représentant-es du SNUipp-FSU en nous plaçant en tête tant au niveau départemental qu'au niveau national.

Si vous avez besoin de nous régulièrement :

AUJOURD'HUI C'EST NOUS QUI AVONS BESOIN DE VOUS.

Votre vote ne prendra que quelques minutes mais il nous permettra de poursuivre notre travail militant pendant les quatre années qui suivent.

Notre démarche n'est pas de nous opposer systématiquement mais le SNUipp-FSU a choisi de vous défendre de façon déterminée et efficace.

Le SNUipp-FSU a toujours voté de façon à engranger toutes les améliorations possibles dans la carrière et la rémunération : c'est la cas pour le protocole PPCR (voir p. 14 à 16). De même le SNUipp-FSU a aussi voté pour le décret qui a permis aux collègues de revenir à la semaine de 4 jours.

Retour sur les temps forts de ces 4 années de mandat 2014-2018 au niveau départemental

Respect des droits des collègues

● Circulaire temps partiel « hors la loi »

Grâce aux interventions et au recours des représentants du SNUipp-FSU 93, le DASEN a été contraint de réécrire la circulaire temps partiel. Le fait que le 80% n'apparaisse pas dans cette circulaire était illégal, même le service juridique du ministère l'a reconnu. Il ne pouvait pas y avoir non plus de collègues exclus du temps partiel du fait de leur fonction (exemples : direction d'école, remplaçant, collègues sur des CP ou CE1 dédoublés....).

Ce que nous devons obtenir : permettre effectivement que des collègues puissent exercer à 80% quand ils le demandent. Faut-il rappeler que le 80% était une tentative du législateur de compenser les inégalités femmes/hommes ? En effet quand on travaille à 80% on est rémunéré à 85,7%.

● Recours

De nombreux collègues sont obligés de faire des recours suite à l'avis défavorable du DASEN. C'est le cas pour les demandes de temps partiel, disponibilité, détachement, exeat... nous accompagnons individuellement tous les collègues qui le souhaitent, certains collègues étant contraints de faire des recours hiérarchiques (auprès du recteur ou du ministre) pour faire valoir leurs droits.

Ce que nous devons obtenir : c'est que la DSDEN réponde à tous les collègues et que la gestion devienne plus humaine pour les collègues du 93. En effet les enseignants ont bien trop souvent le sentiment d'être oubliés de leur administration.

● Circulaire mouvement intra départemental, limitation des postes à profil

Direction REP+ : lors de la labellisation des écoles en REP+, le DASEN avait souhaité modifier les affectations des collègues sur les directions REP+ en profilant les postes. Cela représentait plus de 200 postes à modifier et plus de 200 collègues à dénommer puis renommer après avis. La proposition du SNUipp-FSU 93 d'écrire une fiche de poste annexée dans la circulaire du mouvement permettant aux enseignants de connaître les contraintes liées à la direction REP+ a été retenue par le DASEN et les postes non pas été profilés.

TSP, CP/ CE1 dédoublés, UPE2A : ces postes ne sont pas à profil non plus grâce aux interventions et aux propositions des représentants du SNUipp-FSU 93 lors des groupes de travail.

Majoration de barème : les collègues BOE/RQTH connaissent maintenant avant le mouvement intra le nombre de points auxquels ils ont droit avant la saisie des vœux, cela permet de faire un mouvement en toute connaissance de cause.

Ce que nous devons encore obtenir : que tous les éléments du barème figurent sur l'accusé de réception afin que chacun puisse vérifier et faire corriger son barème en cas d'erreur.

● Allègement / aménagement de service

Les représentant-es du SNUipp-FSU 93 mobilisent leur énergie pour que la DSDEN 93 accorde un maximum d'allègement de service aux collègues qui le demandent. Cependant depuis plusieurs années le nombre d'emplois prévus ne cesse de diminuer passant d'environ 10 à 5 moyens. Le SNUipp-FSU 93 estime que l'utilisation de quelques postes pour accorder des allègements de service à des enseignants n'est tout simplement que de la solidarité permettant de concilier vie professionnelle et personnelle pendant un temps lorsque l'on est touché par la maladie ou le handicap.

● Barème mouvement inter départemental : vérification des barèmes

Depuis plusieurs années nous intervenons lors des groupes de travail auprès de l'administration pour qu'elle prenne en compte tous les éléments de barème afin de ne pas léser les collègues. Sans les interventions des représentant-es du personnel de nombreux dossiers ne seraient pas évalués favorablement avec tous les éléments pris en compte.

Exeat/Ineat

Mouvement complémentaire après le résultat des permutations trop peu d'accords d'exeat sont prononcés pour que nous soyons satisfaits de cette phase.

Ce que nous devons obtenir : un meilleur calibrage du nombre de départs lors des permutations afin de satisfaire plus de collègues lors de cette phase. En CAPN, le SNUipp-FSU demande que l'ancienneté dans le département soit valorisée dans le barème ainsi que le renouvellement du vœu n°1. Cependant, ces critères ne rentrant pas dans les priorités légales qui sont le rapprochement de conjoint, le handicap et l'exercice en éducation prioritaire, le nombre de points pris en compte dans le barème ne permet pas, pour le moment, de satisfaire de nombreux collègues au titre de la grande ancienneté. **Nous nous fixons pour objectif de faire changer cette situation injuste.**

● Accompagnement de toutes les catégories de personnels

Le SNUipp-FSU 93 s'efforce de répondre à toutes les sollicitations.

Le SNUipp-FSU travaille et réfléchit avec :

- les directions d'école pour faire le point sur les demandes institutionnelles et leurs missions,
- les MPVS pour améliorer leurs missions et leur intervention auprès des écoles,
- les CPC, les PEMF et les DEA pour faire des propositions concernant la formation continue lors du conseil de formation,
- les ERSEH et les CASEH pour tout ce qui concerne le handicap,
- les remplaçants (ZIL et BD) et les BDREP+ pour exprimer leur difficultés de fonctionnement en particulier avec la gestion centralisée de pratiquement tous les remplaçants et avec les BDREP+ qui ne sont pas assez nombreux du fait de la multiplication du nombre de collègues en CP et CE1 dédoublés,
- les EFS pour améliorer leurs conditions d'étude à l'ESPE et de travail dans les écoles,
- tous les collègues de maternelle, élémentaire, ASH lors des différentes initiatives : audience à la DSDEN 93, RIS ou débats.

Il est toujours difficile de résumer toutes les actions que le SNUipp-FSU 93 a construit pendant 4 ans mais nous vous avons accompagnés avec l'objectif de faire vivre le projet du SNUipp-FSU et de défendre l'intérêt individuel dans un cadre collectif, dans l'équité et la transparence.

En votant pour le SNUipp et pour la FSU vous nous permettrez de poursuivre notre travail militant et notre engagement quotidien pour faire respecter vos droits. Nous comptons sur vous.



Pour le système éducatif, le SNUipp-FSU cherche à soutenir la démocratisation de l'éducation tout en préservant une forte exigence en termes de contenus d'enseignements. Et cela en renforçant la légitimité des enseignants à construire leur enseignement : nous sommes convaincus qu'il faut des enseignants concepteurs, pas des exécutants, pour un service public d'éducation de qualité !

De la même manière, les progrès pour l'école passent par un respect affirmé des droits des enseignants.

Dates à retenir :

Réunions départementales d'information syndicale à la Bourse départementale du Travail de Bobigny

RIS Inclusion scolaire
Date à préciser
13h30 / 16h30

RIS Direction d'école
mardi 20 novembre
13h30 / 16h30

RIS Mouvement interdépartemental / Permutations 2018
Mardi 20 novembre 2018
18h / 20h

RIS Enseigner Hors de France
mercredi 21 novembre
9h / 12h

RIS La retraite en question
jeudi 22 novembre
13h30 / 16h30

RIS dans les villes
Voir site du SNUipp-FSU 93

Le SNUipp-FSU :

quatre années de travail dans les instances nationales, en CTSD et CHSCT au niveau départemental, quatre années de mobilisations et initiatives diverses...

pour toujours mieux défendre et renforcer la profession !

Quelques exemples :

CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation)

Le 12/07/2018 : contre la modification des programmes,
Le 08/06/2017 : pour le décret sur les rythmes scolaires.

Le 12 juillet dernier, alors que les enseignants sont en vacances, des ajustements des programmes 2016 sont présentés pour entrer en vigueur dès la rentrée 2018 ! Les enseignants et leurs représentants n'ont pas été consultés au préalable, et le comité de suivi des programmes n'a même pas été réuni. Devant le refus de l'administration de retirer les projets de modifications, les syndicats de la FSU (dont le SNUipp), suivis par 10 autres organisations, quittent la séance du Conseil supérieur de l'éducation.

Avant le CSE du 8 juin 2017, la consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en seulement quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, près de 75% des enseignants souhaitent un retour à la semaine de 4 jours. Le SNUipp-FSU porte leur parole au CSE en votant POUR le nouveau décret. *Du côté des organisations syndicales, si le SNE a également voté pour, le SE-UNSA, le SNUDI-FO et SUD Education ont voté contre ; le SGEN-CFDT et la CGT Educ'action ont refusé de voter.*

Le CHSCT

**(Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)
une nouvelle instance qui fait ses preuves !**

Au niveau national, le SNUipp-FSU a imposé, en CHSCT, la reconnaissance des graves problèmes posés dans de très nombreuses écoles par des enfants dits «hautement perturbants». L'institution est obligée de sortir du déni : le SNUipp fait adopter le «guide de prévention des risques professionnels et accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves» (CHSCT du 15/03/2018).

Au niveau départemental, le CHSCT où les syndicats de la FSU sont majoritaires, l'accompagnement des équipes confrontées à des situations dangereuses ou déstabilisantes ne cesse de se développer. Problèmes bâtimentaires, d'hygiène, de sécurité, mais aussi menaces sur des collègues, situations de violence... le CHSCT a fait ses preuves : est-ce pour cela que le gouvernement veut supprimer cette instance dans le cadre de «CAP 2022» ?

Il faut un message clair pour leur maintien : votons massivement aux élections professionnelles !

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) Pour la prise en compte de la réalité des écoles !

C'est au CTSD, où le SNUipp-FSU 93 est majoritaire, que nous faisons respecter les seuils d'ouverture de classes en vigueur dans notre département depuis les luttes et les grèves de 1998.

Nous y portons tous les besoins des écoles, que ce soit le manque d'AVS, les problèmes de remplacement, la nécessité de faire baisser les effectifs dans toutes les classes, ou le besoin de reconstruire les RASED, de recréer des postes de «Plus de maîtres que de classes»...

C'est là aussi que nous exigeons le respect de la liberté pédagogique des enseignants, et le fait que le travail en équipe est un choix des collègues, et en aucun cas une obligation imposée par l'institution pour contrôler le travail des enseignants !

Parce que le SNUipp-FSU s'appuie constamment sur la profession pour construire et actualiser ses revendications, parce qu'on est toujours plus fort collectivement, nous faisons vivre toutes les possibilités de rencontre, de débat et de formation syndicale :

- RIS (réunions d'information syndicale) dans toutes les villes. Chaque collègue a droit à 3 RIS par an, dont 1 sur temps élèves.
- RIS départementales à thème : pour les AVS (CUI et AESH) ; pour les débutants T1, T2... ; pour les directions d'école ; les collègues de REP/REP+ ; sur le mouvement et sur les permutations ; sur l'ASH ; pour les collègues en ESMS (établissements et services médico-sociaux) ; pour les collègues qui veulent enseigner hors de France ; pour les collègues proches de la retraite ... Mais aussi RIS «lecture, manuels, liberté pédagogique» le 13 juin 2018 à Saint-Denis...
- Stages de formation syndicale : chaque collègue a droit à cette formation, jusqu'à 12 jours par an, en plus des RIS.

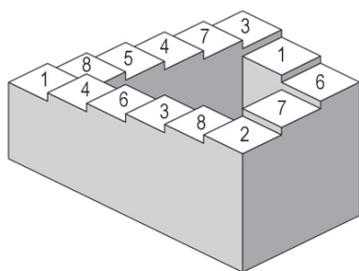
Le SNUipp-FSU a déjà organisé deux «Universités de printemps», avec des chercheurs, qui ont rassemblés plus de 200 collègues chaque jour... Nous vous invitons à la journée du 26 novembre, avec Philippe Meirieu et Evelyne Bechtold-Rognon sur «Quelle école pour quelle société ?»...

Et plus généralement, vous le savez, le SNUipp-FSU est engagé dans des campagnes au long cours, pour faire avancer :

- Le problème du temps de travail et des 108h qui explosent ;
- La nécessité d'une médecine de prévention digne de ce nom ;
- L'allègement des tâches des directions d'école ;
- La reconnaissance salariale ;
- La baisse généralisée des effectifs dans les classes ;
- La reconnaissance du fait que les enseignants sont des concepteurs, pas des exécutants !

Les instances paritaires sont menacées par le gouvernement, à travers son projet «CAP 2022». Pour exprimer fortement votre attachement à ces instances, votez massivement entre le 29 novembre et le 6 décembre.

Pour renforcer encore le SNUipp-FSU et ses actions, pour le métier, pour nos droits et pour nos élèves, pour un syndicalisme de transformation sociale, votez SNUipp et FSU !



Mouvement, permutations, promotions, allègements et aménagements de service, départs en stage ou en congé de formation, exeat...

Sans la CAPD, l'arbitraire peut régner : testez-le avec notre jeu !

Pour jouer munissez-vous d'un dé et d'un pion, choisissez n'importe quelle case pour le point de départ et comme dans un jeu de l'oie reportez-vous aux numéros...

- 1°) Vous avez 42 points au mouvement principal et vous demandez Noisy Le Grand, vous êtes nommé à Villeteuse alors que des collègues avec un barème de 12 sont à Noisy... Nouvelles règles, vous n'étiez pas informés et les représentants du personnel n'existent plus : ils n'ont donc pas pu se battre pour faire respecter les règles du mouvement ! Vous reculez de 3 cases...
- 2°) Vous avez envoyé votre dossier de permutations avec un accusé de réception. Pourtant l'administration déclare ne pas l'avoir reçu. Il n'y a plus de CAPD pour défendre votre cas et apporter une copie de votre accusé de réception et l'administration refuse de prendre en compte votre demande... Vous retournez à la case départ...
- 3°) Lors de votre dernière promotion vous deviez bénéficier d'ASA. L'administration a omis de vous les compter. Vous perdez 6 mois d'augmentation de traitement lié au changement d'échelon car les représentants du personnel ne siègent plus, donc ne peuvent plus intervenir auprès de l'administration ! Vous reculez de 5 cases...
- 4°) Vous n'avez pas fait passer les évaluations CP : Dommage, l'IEN et le DASEN décident de vous changer de niveau de classe, voire d'école ! Les élus du personnel ne sont plus là pour vous défendre ! Vous reculez de 3 cases ...
- 5°) Vous demandez une formation en FLE. Malheureusement cette année le DASEN décide de n'utiliser que la moitié des moyens prévus et de ne laisser partir qu'en formation mathématiques. Personne n'est là pour s'y opposer ! Vous reculez de 3 cases...
- 6°) Vous attendez depuis des années de partir en formation CAPPEI. Le DASEN décide de privilégier les collègues sortant de l'ESPE pour les engager dans cette formation. C'est injuste, mais il n'y a plus de représentants pour argumenter que l'expérience en classe est nécessaire pour partir dans une telle formation ! Vous reculez de 2 cases...
- 7°) Vous êtes reconnu travailleur handicapé, vous demandez un allègement de service d'une journée mais le DASEN vous accorde un TNI (qui n'arrivera jamais...)... Plus de représentants du personnel pour relever l'aberration ! Vous reculez de 6 cases...
- 8°) Vous participez au mouvement complémentaire. Les règles ont changé, le DASEN a décidé de procéder à des tirages au sort pour les affectations... Aucune opposition possible puisque les représentants du personnel ne siègent plus ! Vous reculez de 8 cases...

**Eh oui, sans CAPD :
on ne peut pas avancer !
Alors défendez le paritarisme :
votez !**



Pour le respect de nos droits :
**PAS TOUCHE
AUX CAP ET CHSCT !**

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de «suppression du paritarisme» afin de faciliter une «déconcentration managériale» de la Fonction publique.

Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants du personnel des CAP (comités paritaires) et de leur faire perdre leur statut de représentants du personnel.

- les représentants du personnel des CAP
- l'établissement de tableaux d'attribution des postes et des tableaux de classement
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment

Du 29 novembre au 6 décembre, je vote SNUipp-FSU !

Dans les CAP Départementales et Nationale, dans les Comités Techniques Académiques et Ministériel, le SNUipp et la FSU pour faire entendre la voix du terrain.

Du 29 novembre au 6 décembre, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPD (départementale), à la CAPN (nationale), ainsi que dans les comités techniques (CTA, CTM,) qui étudient l'organisation et la répartition des moyens (ouvertures et fermetures de classes, par exemple).

Le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants, présente des listes dans tous les scrutins aux niveaux natio-

nal et départemental. Il présente aussi une liste à la commission consultative paritaire des directeurs de SEGPA.

Sous la bannière de sa fédération FSU, le SNUipp sera également présent aux élections CT au niveau national et académique.

Aujourd'hui avec "CAP 2022", ce sont toutes les instances où nous faisons vivre l'équité et la transparence qui sont menacées.

Il est donc urgent de nous faire entendre. Un vote massif, c'est une profession renforcée. Un vote massif, c'est un message clair au gouvernement pour renforcer les instances où l'on défend les fonctionnaires et les services publics !

Votez et faites voter pour le SNUipp et la FSU !

ETAPE 1

Activez votre espace électeur en créant votre mot de passe électeur dès maintenant sur www.education.gouv.fr/electionspro2018

- Ne pas confondre messagerie i-prof et messagerie professionnelle sur webmel.ac-creteil.fr.
- Un email vous sera adressé sur votre messagerie professionnelle, cliquez sur le lien pour confirmer.

Attention : n'attendez pas, créez votre compte électeur MAINTENANT !

Depuis le 11 octobre, vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit-e.

- Tout le monde vote -
Pour que votre voix compte,
il faut être inscrit sur la liste électorale

Consultez votre compte électeur

- Vous êtes **PE, instituteur, Pegc** : 4 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD).
- Vous êtes **EFS (stagiaire)** : 2 scrutins (CTM, CTA).
- Vous êtes **directeur d'école d'application, d'établissement spécialisé ou de CMPP** : 5 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD, CCSA).
- Vous êtes **directeur de SEGPA** : 5 scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD, CCPA).
- Vous êtes **PsyEN-EDA détachés** : 6 scrutins (CTM, CTA, CAPN des PE, CAPD des PE, CAPA PsyEN, CAPN PsyEN).
- Vous êtes **PsyEN-EDA intégrés** : 4 scrutins (CTM, CTA, CAPA PsyEN, CAPN PsyEN).
- Vous êtes **AESH, contractuel enseignant, AED, assistant en langue** : 3 scrutins (CTM, CTA, CCP).
- Vous êtes en **CUI, PEC ou EAP** : 2 scrutins (CTM, CTA).

Un vote électronique qui utilise la messagerie professionnelle

Le vote se fera par voie électronique. L'utilisation de votre messagerie professionnelle est nécessaire.

Pour les collègues qui ne sont pas parvenus à créer leur compte, un tutoriel sur le site du SNUipp-FSU 93

ETAPE 2

Conservez votre identifiant de vote qui arrivera sous pli cacheté entre le 5 et le 13 novembre

- Il arrivera sur votre lieu de travail.
- Si vous êtes remplaçant-e ou en situation particulière (congé, CLM, CLD...) il arrivera à votre domicile. Dans ce cas, pensez à vérifier votre adresse sur votre dernier bulletin de salaire.

Si vous n'avez rien reçu le 13 novembre, vous pouvez l'obtenir via votre compte électeur, il vous sera envoyé par email ou par sms.

ETAPE 3

Votez FSU et SNUipp du 29 novembre au 6 décembre



- Rendez-vous sur votre espace électeur avec
 - votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr)
 - votre mot de passe créé en activant l'espace électeur.
- Cliquez sur «Mes scrutins».
- Votez avec l'identifiant de vote qui vous a été adressé sous enveloppe (voir étape 2) et votre mot de passe électeur.

Attention : vous avez plusieurs votes à émettre !

Boîte professionnelle : ...@ac-creteil.fr

Accès par le site de la DSDEN 93 dans la colonne de droite «messagerie» webmail ou accès direct par : webmel.ac-creteil.fr (ne pas confondre avec i-prof).

Nom d'utilisateur

Mot de passe

C'est dans cette messagerie qu'arriveront les messages et les liens concernant les élections professionnelles.

Permanence SNUipp-FSU 93
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
de 11 h à 13 h et de 15 h à 17 h 15
Mercredi : de 10 h à 12 h 30

Présence à l'ESPE
de 11 h 30 à 13 h
• Livry Gargan : Lundi et jeudi
• Torcy :
Vendredi 16 et Mardi 27 novembre
Mardi 4 et Vendredi 21 décembre

Faisons-nous entendre !
Des questions, des problèmes ?

01.48.96.36.11 - snu93@snuipp.fr



Stephanie Snuipp



@Snuipp_FSU93

PPCR : parcours professionnel, carrière et rémunération

Cadencement plus égalitaire, carrière sur deux grades (classe normale et hors-classe) pour tou-tes, meilleur équilibre hommes/femmes dans les promotions...

le SNUipp et la FSU ont approuvé les grands principes de PPCR. Nous sommes maintenant mobilisés pour faire évoluer tous les points où le ministère ne nous a pas écouté, ou qui sont restés flous.

Décryptage, les plus et les moins

Les mesures	Les modalités	Ce qu'en pense le SNUipp-FSU
<p>Le principe d'une cadence d'avancement unique</p>	<p>Avancement de tous à la même vitesse dans la classe normale sauf pour les passages du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} échelon.</p> <p>Avancement automatique au sein de la hors classe et de la classe exceptionnelle.</p>	<p>Le SNUipp est très favorable à un avancement à une cadence unique comme pour d'autres corps de la fonction publique (Inspecteurs...).</p> <p>Le SNUipp a exprimé son désaccord avec les accélérations de carrière des 6^{ème} et 8^{ème} échelons, car elles ne concernent pas tous les collègues mais seulement 30% d'entre eux.</p> <p>Cependant cela fait une grande différence avec l'ancienne grille d'avancement avant PPCR qui, pour chaque échelon, prévoyait 3 cadences de promotion (grand choix, choix et ancienneté) liées à la note d'inspection.</p> <p>AVANT PPCR : l'écart entre les mieux et les moins bien promus pouvait être de 10 ans (grand choix et ancienneté).</p> <p>Avec PPCR : l'écart est de 2 ans au maximum à la classe normale.</p>
<p>Le principe de quatre rendez-vous de carrière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux rendez-vous correspondent au passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon et du 8^{ème} au 9^{ème} qui permettront une accélération de carrière pour 30% des collègues. • Un rendez-vous pour l'accès à la hors classe si au 31 août de l'année scolaire en cours vous êtes dans la 2^{ème} année de l'échelon 9. Au-delà vous n'avez pas de rendez-vous. • Ces rendez-vous consistent en une visite de classe plus un entretien donnant lieu à un compte-rendu de visite avec appréciation. • Le quatrième rendez-vous n'est pas conditionné à une visite. C'est l'avis de l'IA-DASEN qui portera sur l'ensemble du parcours et permettra d'accéder à la classe exceptionnelle pour les collègues ayant des missions particulières ou qui ont atteint l'indice terminal de la hors classe. 	<p>Il n'y a pas la déconnexion complète entre l'évaluation et le déroulement de carrière revendiquée par le SNUipp. Il s'est opposé à un quota de 30% de collègues qui gagneraient un an pour leur avancement.</p> <p>Le SNUipp-FSU s'est également opposé à la classe exceptionnelle, dont l'accès n'est réservé qu'à quelques-uns.</p> <p>Pour mettre un terme au déclassement salarial actuel, le SNUipp demande que tous les collègues puissent terminer leur carrière à l'indice 1000.</p> <p>En revanche le SNUipp a obtenu la suppression du bilan professionnel (document qu'il fallait remplir et rendre 15 jours avant l'inspection) et apprécie positivement le fait que ces rendez-vous soient connus et annoncés à toutes et tous les concernés.</p>

<p>La suppression de la note</p>	<p>Elle est remplacée par un avis de l'IA-DASEN sur proposition de l'EN, permettant un passage plus ou moins rapide aux échelons 7 et 9 ou à un changement de grade.</p>	<p>La suppression de la note est une revendication du SNUipp-FSU.</p> <p>Pour autant Le SNUipp refuse que seul l'avis de l'IA-DASEN soit pris en compte. L'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté doit l'être également.</p> <p>Le nombre de points calculé en fonction de l'avis du DASEN prend encore trop de «place» dans le barème au regard de l'ancienneté.</p>
<p>Le rendez-vous de carrière : une nouvelle modalité à appréhender.</p>	<p>Appréciation finale du rendez-vous de carrière, nouvelle démarche avec le recours :</p> <p>Etape 1 : Notification de l'appréciation finale au mois de septembre.</p> <p>Etape 2 : Envoi recours gracieux* dans les 30 jours à compter de la date de réception de la notification.</p> <p>Etape 3 : Absence de réponse dans les 30 jours à compter de l'envoi du recours.</p> <p>Etape 4 : Saisine* CAPD au mois de novembre après 30 jours à compter de l'envoi.</p> <p>Etape 5 : Convocation de la CAPD à partir du 31^{ème} jour à compter du dernier refus ou absence de retour hiérarchique.</p> <p><i>* modèles sur notre site snuipp93</i></p>	<p>Les nouvelles modalités d'évaluation par l'intermédiaire du rendez-vous de carrière ne changent pas beaucoup de l'inspection qui existait avant. Ce qui change réellement c'est la note transformée en avis. Une réflexion importante doit être engagée auprès des IEN et du DASEN pour que ces rendez-vous de carrière (inspection et entretien) reflètent au mieux l'implication de chacun d'entre nous sur le terrain. Nous porterons cette réflexion lors des différentes instances à venir.</p> <p>Les élu-es du SNUipp-FSU 93 vous accompagneront dans toutes vos démarches et défendront votre dossier lors des CAPD.</p>
<p>Le principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades : classe normale, hors classe</p>	<p>Tous les collègues auront accès à la hors classe et les collègues déroulant une carrière complète devraient pouvoir accéder à l'indice terminal de la hors classe.</p>	<p>Le SNUipp a approuvé le principe de la carrière sur deux grades pour toutes et tous. Pour mémoire, jusqu'à présent, seuls 40 % des enseignants du 1^{er} degré partaient à la retraite en étant à la HC.</p> <p>Maintenant, le SNUipp-FSU demande des garanties pour que la carrière sur deux grades soit effective et automatique : système de forte bonification en points dès le 11^{ème} échelon pour le passage à la Hors Classe, clause de sauvegarde pour les personnels en fin de carrière aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons de la classe normale.</p> <p>En effet, bien que le ministère garantisse le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades, le SNUipp-FSU revendique un passage automatique à la hors classe. Tant que celui-ci n'est pas automatique, il faudra également que le flux de promotions à la hors classe continue d'augmenter pour permettre le rattrapage par rapport au second degré (actuellement 8,6% des enseignants du premier degré sont à la hors classe contre 25,5% des certifiés).</p>

<p>L'accès à la hors classe</p>	<p>Un barème a été établi en prenant en compte d'une part l'appréciation finale du 3^{ème} rendez-vous de carrière arrêtée par l'IA-DASEN et d'autre part l'ancienneté à compter de 2 ans dans le 9^{ème} échelon.</p> <p>Eléments de barème : Avis DASEN + points ancienneté dans l'échelon (voir p. 19).</p>	<p>Le nouveau barème impose de mener une réflexion concernant l'avis des IEN puis celui du DASEN pour les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière. Nous ne comprenons pas comment les avis ont été motivés et de nombreux collègues au 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons ont très mal vécu l'avis «à consolider» ou «satisfaisant» inscrit par l'IEN et validé par le DASEN.</p> <p>Nous demandons que les avis prennent réellement en compte la dernière note d'inspection ainsi que la date de cette inspection pour éventuellement y appliquer un correctif.</p> <p>Nous demandons ensuite que les avis s'appuient sur la grille départementale qui avait été votée en CAPD, pour une juste correspondance entre la note et l'avis pour l'accès à la hors classe. Pour exemple, nous n'acceptons pas qu'une collègue au 10^{ème} échelon avec 18/20 n'ait qu'un avis «à consolider» par l'IEN suivi par l'avis du DASEN, alors que sur la grille départementale 18/20 correspond à «compétences affirmées» (avis très satisfaisant).</p> <p>Il en est de même des collègues qui ont pu avoir une interruption de carrière due à des arrêts maladies ou longue maladie ou un reclassement : ces collègues ne doivent pas être pénalisés.</p> <p>Enfin, le SNUjpp-FSU continue d'intervenir au niveau national pour que l'avis donné une année ne reste pas le même jusqu'à l'accès à la hors classe. En effet comment penser qu'un ou une collègue doit conserver un avis identique parfois pendant plus de 6 ans ?</p> <p>Lors de la CAPN du 4 octobre 2018, le SNUjpp est intervenu sur toutes ces questions. La DGRH du ministère a admis un problème concernant l'avis «gelé» pour plusieurs années. Concernant l'intégration de l'AGS des instituteurs dans le barème, cela serait pris en compte seulement pour départager des candidats ayant un barème identique. Dossier à suivre...</p>
<p>L'accès à la classe exceptionnelle</p>	<p>Cette classe a été créée le 1^{er} septembre 2017 dans chacun des corps évoluant sur une grille équivalente à celle des certifiés et dans le corps des agrégés.</p> <p>Le rendez-vous de carrière n'en est pas un puisque l'avis émis par l'IEN arrêté par l'IA-DASEN s'appuiera sur l'ensemble du déroulement de la carrière.</p>	<p>Le SNUjpp-FSU s'est fortement opposé à l'existence d'une classe exceptionnelle. La reconnaissance des missions de certains enseignants, si elle est nécessaire, ne peut pas se traduire par un meilleur déroulement de carrière que la grande majorité des collègues n'atteindra jamais.</p> <p>Le SNUjpp demande que tous les collègues puissent terminer leur carrière à l'indice 1000.</p> <p>En parallèle, le SNUjpp-FSU a siégé à la CAPD d'examen de la classe exceptionnelle pour s'assurer que l'équité et la transparence soient respectées dans le cadre existant, même si nous le contestons.</p>



A renvoyer au SNUipp-FSU 93
Bourse Départementale du Travail,
1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex
Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80
Email : snu93@snuipp.fr - http://93.snuipp.fr

Notez dans ce cadre vos **NOM** et **ADRESSE PERSONNELLE**

Cette fiche syndicale de Promotion 2018-2019 est destinée à permettre aux élu-es du SNUipp-FSU de **faire valoir vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration académique.**

Cette fiche vous sera **retournée avec le résultat après les contrôles nécessaires, à l'issue de la CAPD des "Promotions".**

(Pour les non-syndiqué-es JOINDRE UN TIMBRE)

Pour vous joindre rapidement en cas de problème sur votre fiche de promotions, veuillez préciser :

Mail..... Téléphone.....

Syndiqué-e OUI NON

PE classe normale hors classe classe exceptionnelle

Dernière promotion (très important) Echelon : Date :

Pour les collègues intégrés par Liste d'Aptitude ou par concours, avec un report (ou ancienneté)

dans l'échelon : indiquez-le.....

Avez-vous bénéficié d'un congé parental, d'une disponibilité pendant cette période : OUI NON

A quelles dates ?.....

Vérification de votre barème	Vos informations	Les informations de l'I.A.
Note / Rendez-vous de carrière avis DASEN		
Date de cette inspection (jour/mois/année) ou date du Rendez-vous		
A (Ancienneté Générale des Services au 31.08.2018)		
A.S.A. pris en compte seulement en cas de promotion : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

Les élu-es du SNUipp-FSU 93 vous informent du résultat des PROMOTIONS 2018-2019

CADRE réservé au SNUipp-FSU	Votre barème pour les Promotions →	
Résultat des PROMOTIONS 2018-2019 au échelon		
<input type="checkbox"/> Vous êtes promu-e <input type="checkbox"/> au grand choix* <input type="checkbox"/> à l'ancienneté le (..... mois d'ASA inclus) (* L'avancement au grand choix est possible aux 6 ^{ème} et 8 ^{ème} échelon)		
<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas promu-e <input type="checkbox"/> au grand choix* Barème du dernier promu.....		
<input type="checkbox"/> Vous n'êtes pas promouvable en 2018-2019 (se reporter au tableau au verso)		
Commentaires ou explications		



A renvoyer au **SNUipp-FSU 93**

Bourse Départementale du Travail,
1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex
Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80
Email : snu93@snuipp.fr - http://93.snuipp.fr

Notez dans ce cadre vos **NOM** et **ADRESSE PERSONNELLE**

Cette fiche syndicale de Promotion 2019 est destinée à permettre aux élu-es du SNUipp-FSU de **faire valoir vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration académique.**

Cette fiche vous sera **retournée avec le résultat après les contrôles nécessaires, à l'issue de la CAPD des "Promotions".**

(Pour les non-syndiqué-es JOINDRE UN TIMBRE)

Pour vous joindre rapidement en cas de problème sur votre fiche de promotions, veuillez préciser :

Mail..... Téléphone.....

Syndiqué-e OUI NON

Dernière promotion (très important)

Echelon : Date :

Avez-vous bénéficié d'un congé parental, d'une disponibilité pendant cette période :

OUI NON A quelles dates ?.....

A.S.A. pris en compte seulement en cas de promotion : OUI NON

Les élu-es du SNUipp-FSU 93 vous informent du résultat des PROMOTIONS 2019

CADRE réservé au SNUipp-FSU

Résultat des PROMOTIONS 2019 au échelon

Vous êtes promu-e le (..... mois d'ASA inclus)

Vous n'êtes pas promouvable en 2019 (se reporter au tableau ci-dessous).

Commentaires ou explications.....

Déroulement de carrière au 1^{er} septembre 2017 Attention : Gel du point d'indice pour 2018/2019

Instituteur-trice		
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon
1	349	9 mois
2	365	9 mois
3	374	1 an
4	381	1 an 6 mois
5	391	1 an 6 mois
6	398	1 an 6 mois
7	407	3 ans
8	428	3 ans 3 mois
9	449	4 ans
10	479	4 ans
11	523	-

Professeurs des Ecoles Classe Normale			
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon	
		normale	accélérée
1	383	1 an	
2	436	1 an	
3	440	2 ans	
4	453	2 ans	
5	466	2 ans 6 mois	
6	478	3 ans (70 %)	2 ans (30 %)
7	506	3 ans	
8	542	3 ans 6 mois (70 %)	2 ans 6 mois (30 %)
9	578	4 ans	
10	620	4 ans	
11	664	-	

Professeurs des Ecoles Hors Classe		
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon
1	570	2 ans
2	611	2 ans
3	652	2 ans 6 mois
4	705	2 ans 6 mois
5	751	3 ans
6	793	-

Professeurs des Ecoles Classe Exceptionnelle			
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon	
1	695	2 ans	
2	735	2 ans	
3	775	2 ans 6 mois	
4	830	3 ans au minimum	
Echelons spéciaux	1 ^{er} chevron	890	1 an
	2 ^{ème} chevron	925	1 an
	3 ^{ème} chevron	972	1 an

Candidat-es présenté-es par le SNUipp-FSU 93 au scrutin CAPD

Elles-Ils participent aussi
à l'activité du SNUipp-FSU 93



Brigitte Pommier
Epinay-sur-Seine
Conseillère pédagogique
CAPD



Caroline Marchand
Pierrefitte-sur-Seine
Adjointe élémentaire
Secrétaire départementale
adjointe, CAPD - CTSD - CAPN



Rachel Schneider
Stains
Adjointe élémentaire
Secrétaire départementale
du SNUipp 93
CAPD - CTSD - CDEEN



Michaël Raynaud
Le Blanc-Mesnil
Adjoint élémentaire



Emilie Garcia
Aulnay-sous-Bois
Directrice maternelle
CAPD



Fleury Drieu
Aulnay-sous-Bois
Adjoint maternelle



Véronique Szczebara
Sevrans
Adjointe maternelle
CAPD



Catherine Da Silva
Saint-Denis
Directrice élémentaire
Trésorière - CAPD



Didier Broch
La Courneuve
Directeur élémentaire
Secrétaire général FSU 93
CTSD - CDEEN - CHSCT



Laure Franques
Saint-Denis
RASED option E



Karim Bacha
Ile-Saint-Denis
Directeur élémentaire



Sandra Rouabhi
La Courneuve
Adjointe élémentaire



Candidat CAPA PsyEN



Bruno Luttenauer
Livry-Gargan / Pavillons
PsyEN-EDA



Virginie Sapia
Stains
Adjointe maternelle
Débuts de carrière



Benjamin Arassus
Bobigny
Directeur maternelle
Education prioritaire

Candidat-es CCPA DAES

Fatima Amara
Noisy-le-Grand
Directrice SEGPA

Christina Kongolo
Rosny-sous-Bois
Directrice SEGPA

Candidat-es CCSA

Hakim Benbekta
Montreuil
Directeur d'application

Francine Martineau
Rosny-sous-Bois
Directrice d'application



Commission ASH :
Nadine Roumilhac



Yann Maillard



Sébastien Le Bras



Natacha Panier



Muriel Saget
Pantin
Adjointe maternelle



Laura Schweng
Les Lilas
Adjointe élémentaire



Ingrid Fauviau
Romainville / Les Lilas
Le Pré-St-Gervais
Conseillère pédagogique
CAPD



Stéphanie Lioté
Bobigny
Adjointe maternelle
CAPD
Débuts de carrière



Frédérique Blot
Bondy
Adjointe élémentaire
CAPD
Informatique, site internet



Sophie Meyer
Neuilly-sur-Marne
Directrice maternelle

Responsables
pour les collègues CUI, PEC, AESH :
Catherine Schweng - Christine Mordrelle

Sur le site du SNUipp-FSU 93, utilisez les «e-dossiers», à la disposition de tou-tes :



Une publication spécifique pour les PsyEN de l'académie de Créteil est en cours.

Dans ces dossiers : calculateur de barème, explications, statistiques, etc.

Appel à voter pour le SNUipp et la FSU

- Vous partagez le projet d'une école de la réussite de tous les élèves et d'une société plus juste du SNUipp-FSU.
- Vous appréciez son lien avec le terrain, le fait qu'il construise ses actions avec toute la profession.
- Vous soutenez les revendications et les luttes qu'il mène pour la défense du service public d'éducation et de ses personnels.
- Vous avez fait appel à la compétence de ses militant-es : renseignements, soucis professionnels... et avez trouvé l'accueil qui vous convenait.
- Vous êtes conscient-e de l'enjeu que représente ce scrutin et de l'importance d'y faire participer massivement les collègues, dans cette période de menaces contre le paritarisme.

Pour ces raisons et pour d'autres, vous pouvez signer l'appel à voter pour les listes SNUipp et FSU et ainsi marquer votre attachement au travail réalisé par les représentant-es du SNUipp-FSU 93.

Seules certaines informations enregistrées : vos nom, prénom et ville d'exercice, seront publiées sur une liste de soutien, mise à jour au fur et à mesure sur le site du SNUipp-FSU 93, avant les élections professionnelles de novembre-décembre 2018. Toutes les données fournies seront détruites après cette date.

Ces informations sont strictement réservées à un usage interne au SNUipp-FSU 93.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au SNUipp-FSU 93.

Pour signer l'Appel à voter pour le SNUipp-FSU 93, rendez-vous sur notre site !



Commentaires de quelques collègues ayant déjà appelé à voter pour le SNUipp et la FSU :

«C'est le syndicat qui répond toujours présent et qui est à l'écoute de TOUS les collègues.»

«Renforcer notre contre pouvoir pour l'école que nous souhaitons.»

«Un syndicat capable de défendre les droits des personnels, leurs conditions de travail tout en ayant pour projet une école plus juste, pour une société plus juste !»

«Le SNUipp défend les valeurs de justice et d'égalité au service de la réussite de tous les enfants, valeurs que je partage»

«syndicat fort = démocratie garantie»

« Parce que c'est un syndicat qui mêle la défense d'une école pour tous, la défense des conditions de travail et la liberté pédagogique.»

«Cohérence avec les valeurs de la profession et représentativité sans ambiguïté.»

«Seul syndicat ayant une vision à long terme de l'éducation nationale.»

«Pour l'extrême efficacité de ce syndicat et pour leur engagement dans une école plus juste et plus égalitaire.»

«Pour porter la parole, les aspirations et les revendications des collègues, il nous faut des syndicalistes experts et convaincus présents sur le terrain pour nous représenter. Avec le SNUipp et à la FSU, aucun doute. Votez «Engagé-es au quotidien».

«Un syndicat qui se bat et qui pense.»

**PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT SEPA
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

- 1 Remplir soigneusement **le mandat de prélèvement SEPA** ci-dessous.
- 2 Joindre obligatoirement **un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)**.
- 3 Choisir **le nombre de prélèvements de 1 à 8**

Vous pouvez choisir : de 1 à 8 si votre adhésion arrive en septembre ou mi-octobre,
de 1 à 7 si elle arrive mi-novembre,
de 1 à 6 si elle arrive mi-décembre, etc...

Prélèvements le 1^{er} des mois de nov. - déc. - fév. - mars - avril - mai - juin - juillet.

- 4 Envoyer les documents à **SNUipp-FSU 93,**
Bourse Départementale du travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
(ne pas renseigner)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble au SNUipp 93

Débiteur

Vos Nom Prénom :

Votre Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Identifiant Créancier SEPA : **FR15ZZZ405976**

Nom : **SNUIPP 93**

Adresse : **Bourse départementale du travail
1, place de la Libération**

Code postal : **93016**

Ville : **BOBIGNY CEDEX**

Pays : **FRANCE**

IBAN :

BIC :

Le :

A :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ". Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le SNUipp-FSU 93 utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale "Fenêtres sur cours".

Je demande à la Section Départementale du SNUipp-FSU 93 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section Départementale du SNUipp-FSU 93.

à cocher si vous ne souhaitez pas recevoir ces bulletins.

NOM : _____ Prénom : _____ Né.e le : _____

NOM de naissance : _____ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : Ville : _____ e-mail : _____

Etablissement d'exercice : Maternelle Elémentaire RASED IME CMPP SEGPA Collège Inspection

NOM de l'Etablissement : _____ Ville : _____

Instituteur Professeur des Ecoles Stagiaire Etudiant/M1 CUI AESH Retraité

Adjoint Directeur Remplaçant Coordonnateur REP PEMF CPC

ASH ERSEH/CASEH Coordonnateur ULIS Psychologue

Disponibilité Congé parental Détaché Congé Formation Demi traitement CLM - CLD

Temps partiel : 50 % 75 % 80 %

Situation

administrative

au 01/09/2018 :

Echelon au 1/09/2018 : _____ Montant de la cotisation : _____ €

Date _____

Signature :

Je joins chèque.s à l'ordre du SNUipp 93 **ou** J'opte pour le prélèvement automatique voir au verso

Pour tout changement, joindre un mandat SEPA et un RIB (voir au verso)

MONTANT DES COTISATIONS 2018-2019

Tarif spécial première adhésion
Titulaires : 80 € quel que soit votre échelon

Stagiaires
Contractuels : 40 €

Etudiants
M1 : 25 €

Echelon	GROUPE 1 Adjoints ASH - Psy PEMF		GROUPE 2 Directeurs 2 à 4 classes		GROUPE 3 Coord. REP- ULIS- CPC Enseignant Classe Relais UPE2A Directeurs 5 à 9 classes		GROUPE 4 Coord. Classe Relais Directeurs 10 clas. et +		GROUPE 5 Directeurs spécialisés	
	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.	Instits	P.E.
11	172€	218€	177€	223€	181€	228€	185€	231€	188€	234€
10	157€	203€	162€	209€	167€	213€	170€	217€	174€	220€
9	147€	190€	152€	195€	157€	200€	160€	203€	164€	206€
8	140€	178€	146€	183€	150€	188€	153€	191€	154€	194€
7	133€	166€	139€	171€	143€	176€	147€	179€	150€	182€
6		157€		162€		167€		170€		173€
5		153€		158€		163€		166€		169€
4		149€		154€		158€		162€		165€
3		144€								

Grille septembre 2017 après reclassement						
Echelon	P.E. Hors Classe					P.E. Classe Exceptionnelle
	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	
6	260€	266€	270€	274€	277€	
5	247€	252€	256€	260€	263€	1 ^{er} ch. 292€
4	231€	237€	241€	245€	248€	273€
3	214€	219€	224€	227€	230€	254€
2						241€

66 % de la cotisation est déductible de vos impôts.
Pour une cotisation de 153€ vous bénéficiez
d'un crédit d'impôt de 100€

- **Disponibilité ou congé parental : 56€**
- **Collègues travaillant à temps partiel ou 1/2 traitement :**
La cotisation est proportionnelle à la fraction de service effectué.
- **Congé de formation : 85 % de la cotisation.**
- **CUI - AESH : 25€**
- **Retraités :** Echel. A (moins de 1000€) : 78€
Echel. B (de 1000€ à 1600€) : 89€
Echel. C (plus de 1600€) : 111€

Retournez ce bulletin complété à

SNUipp-FSU 93, Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex